

COMMONSPIRIT HEALTH

Résumé de la politique d'assistance financière

CommonSpirit Health se consacre à la création de communautés plus saines en fournissant une assistance financière aux personnes qui ont besoin de soins de santé et qui ne sont pas assurées, qui sont sous-assurées, inadmissibles à un programme gouvernemental ou autrement incapables de payer. La défense des personnes pauvres et vulnérables est à la fois notre mission et notre passion. Ce résumé décrit l'assistance financière disponible pour aider au paiement des services médicaux indispensables fournis par les hôpitaux de CommonSpirit Health aux patients qui répondent à certains critères de revenu.

Soins gratuits :

- Si vous êtes non assuré ou sous-assuré et que votre revenu familial ne dépasse pas 300 % du seuil de pauvreté fédéral, vous pouvez bénéficier d'une réduction de 100 % de votre solde pour les services hospitaliers admissibles.

Soins à prix réduit :

- Si vous n'êtes pas assuré ou si vous êtes sous-assuré et que votre revenu familial annuel se situe entre 301 % et 400 % du seuil de pauvreté fédéral, vous pouvez bénéficier d'une réduction minimale de 50 % de votre solde pour les services hospitaliers, ou d'une réduction du montant généralement facturé (AGB), en fonction de votre niveau de revenu. De plus amples détails sont présentés dans la politique d'assistance financière.

Admissibilité :

Cette assistance est offerte aux personnes dont le revenu familial annuel se situe dans les catégories ci-dessus et qui ont :

- Coopéré aux efforts visant à épuiser toutes les autres options de paiement ; et
- Rempli une demande d'assistance financière et fourni des documents justificatifs suffisants pour attester leurs revenus.

REMARQUE : Dans certains cas, les patients peuvent se voir accorder une assistance financière sans demande formelle. Ceci est exposé plus en détail dans la politique d'assistance financière.

Frais facturés aux patients admissibles à une assistance financière :

Si vous êtes admissible à une assistance financière en vertu de notre politique d'assistance financière, vous ne serez pas tenu de payer un montant supérieur au montant généralement facturé, qui est un montant fixé par la loi fédérale et qui reflète le montant qui aurait été payé à l'hôpital par les assureurs de santé privés et Medicare (y compris les co-paiements et les franchises) pour les services médicaux indispensables.

Il ne vous sera jamais demandé de faire un paiement anticipé ou recourir à d'autres modalités de paiement pour bénéficier des services d'urgence.

Prêt à passer à la prochaine étape ?

Remplissez la demande et soumettez-la aux services d'admissibilité et d'inscription (Eligibility and Enrollment Services).

La politique d'assistance financière, la demande d'assistance financière et le présent résumé sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.vmfh.org/billing-insurance/financial-assistance---discounts.html> en anglais et en français.

Pour recevoir une copie gratuite de ces documents par courrier ou en personne, pour recevoir de l'aide pour remplir la demande, ou pour demander une copie gratuite de ces documents traduits dans une langue non décrite ci-dessus, veuillez contacter :

Virginia Mason Medical Center
Patient Financial Navigator
1100 9th Ave, Seattle, WA 98101
Phone: 206-223-6601 or 800-553-7803
Fax: 206-515-5803
e-mail:vmmc.billing@virginiamason.org

Ces documents sont également disponibles dans la salle des urgences, le cas échéant, et dans les

zones d'admission de l'hôpital situées près de l'entrée principale (suivez les panneaux « Admissions » ou « Enregistrement »). Des conseillers financiers sont disponibles pour répondre à vos questions, fournir des informations sur notre politique d'assistance financière et vous guider dans le processus de demande d'assistance financière. Les conseillers financiers peuvent également vous fournir des informations sur le pourcentage AGB de l'établissement hospitalier et sur la manière dont les pourcentages AGB ont été calculés. Notre personnel est présent dans la zone d'admission de l'hôpital et peut être joint au numéro de téléphone indiqué ci-dessus.